

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2023/02/18

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement d'Arras

Canton d'Arras Nord

Date de convocation L'an deux mil vingt trois

17 février 2023 le LUNDI 27 février 2023 à 18 Heures 00

Date d'affichage

17 février 2023

le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Nombre de conseillers **Etaient présents :**

Exercice : 26

Présents : 23

Votants : 23

M. Alain CAYET – M. Guy BRAS – Mme Marie-Antoinette DESHORTIES –
M. Jean-Pierre CHARTREZ – Mme Anne-Caroline RATAJCZAK - M. Stéphane FOURNIER –
Mme Ghislaine VALENTE— M. Marc SERRA - Mme Sophie LOPEZ – M. Fouad AJARRAY –
Mme Yveline LOURDEL — M. Yves RAOULT- Mme Micheline LAURENT - M. Philippe
LEFEBVRE- Mme Martine DUQUESNOY- M. Patrick BRUGUET – Mme Christelle LEBAS –
Mme Astrid SAVARY – Mme Corinne DOLLE — M. Jean-Claude NOEL- M. Thierry IMBERT –
M. Hubert CHIVET- M. Olivier QUIGNON.

Excusés :

Mme Sandrine SERGEANT

Mme Chantal DECOCQ

Mme Audrey TISON

AU

Secrétaire de séance :

M. Stéphane FOURNIER

**Objet : RUE ANATOLE FRANCE -DECLASSEMENT D'EMPRISES CONSTITUANT DES
DEPENDANCES DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 24 février 2022, la Communauté Urbaine d'Arras a décidé de recourir à une enquête publique préalable au déclassement du domaine public routier de deux emprises, de 21 m² et 18 m² environ sous réserve d'arpentage, à prendre sur les parcelles cadastrées section AD n°376 et n°378, situées en bordure de la rue Anatole France à Saint- Nicolas-lez-Arras.

L'enquête publique s'est déroulée du 28 mars au 12 avril 2022 inclus

Vu les conclusions et l'avis favorable sans réserve de Monsieur Jean-Marc DUMORTIER, commissaire-enquêteur, en date du 14 avril 2022 ;

Considérant que ces deux emprises publiques ne sont plus affectées à l'usage de public ;

Considérant que le déclassement envisagé facilitera la réalisation d'un projet immobilier en lieu et place d'une friche industrielle ;

Considérant l'intérêt général que représente la sécurisation de cette friche à l'abandon depuis de nombreuses années ;

Considérant que ce déclassement ne perturbera pas l'offre de stationnement dans le secteur ;
Afin de permettre cette opération, il vous est aujourd'hui proposé :

- de prononcer le déclassement du domaine public routier de ces deux emprises de 21 m' et 18 m² environ sous réserve d'arpentage, à prendre sur les parcelles cadastrées section AD n°376 et n°378, situées en bordure de la rue Anatole France à Saint- Nicolas-lez-Arras ;
- de décider leur incorporation au domaine privé ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 28 février 2023

Le Maire,



Alain CAYET.

